

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 95-0929/PR/MFEN portant report des crédits disponibles du budget d'investissement de l'exercice 1994 sur le budget 1995.

n° 95-0929/PR/MFEN

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES

Numéro JO
n° 21 du 15/11/1995

Date de publication
4 novembre 1995

Date du numéro
15 novembre 1995

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- Vu** la Constitution du 15 septembre 1992
- Vu** la délibération n°475/6e L du 24 mai 1968 portant réglementation financière
- Vu** l'arrêté n°1634/SG/CG du 23 octobre 1968 portant règlement sur la comptabilité publique et fixant les attributions des agents de l'ordre administratif chargés de l'exécution du budget annexé
- Vu** la loi des finances n°35/AN/3e L du 12 / 93 portant approbation du budget de l'État pour l'exercice 1993 et la loi rectificative n° 76 / AN / 95 du 16 janvier 1995
- Vu** l'arrêté n°94 0846/PR/FIN portant report sur l'exercice 1994 des crédits disponibles à la date du 31 décembre 1993 sur les chapitres de dépenses en capital relatif à des opérations inscrites sur le budget de l'exercice 1993 et non terminées à cette date ;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier Sont reportés sur le budget de l'État de l'exercice 1995 les opérations d'investissement ci après, les crédits disponibles à la date du 31 décembre 1994 sur les chapitres des dépenses relatifs à des opérations inscrites sur les budgets de l'exercice 1994 non-terminées à cette date.

CHAP	ART	OP	Intitulé de l'opération	Montant	Créditsreportés
50.0051.10	U1011	11/9138/9139/911/942/943/944/945/946/947/948/949/950/951/952/953/954/955/956/957/958/959/960/961/962/963/964/965/966/967/968/969/970/971/972/973/974/975/976/977/978/979/980/981/982/983/984/985/986/987/988/989/990/991/992/993/994/995/996/997/998/999/1000	ture, Génie Rural, ÉlevageProjet de mise en valeur des ressources en eau (C.E.)Bureau central de recensementSer-vice National (complément 2 homologues)TO-TAL DU CHAPITRE :		

			50.00TRAVAUX D'INFRASTRUCTURETRAVAUX D'URBANISME (MUNICIPALITES)Municipalité de DjiboutiMunicipalité de TadjourahMunicipalité d'ObockMunicipalité de DikhilMunicipalité d'Ali-SabiehMunicipalité de DjiboutiMunicipalité de TadjourahMunicipalité de DikhilMunicipalité d'Ali-SabiehMunicipalité de DjiboutiMunicipalité d'ObockMunicipalité de DikhilMunicipalité de DjiboutiMunicipalité de DikhilMunicipalité de DjiboutiAUTRES TRAVAUX D'URBANISMEP.D.U.D. (C.E.)Caserne FNS route de Zeila (C.E.)Entretien des bouches d'incendieAssainissement Q.4 (C.E.)Renforcement digue de protectionP.D.U.D. (C.E.)Caserne FNS route de Zeila (C.E.)Entretien des bouches d'incendieLogement sociaux saoudiens (C.E.)P.D.U.D. (C.E.)Prolongation Avenue NasserContrôle des matériaux d'importation (C.E.)P.D.U.D. (C.E.) 2ème tranche			
	20404550	11/9412/9413/9410/9380081169 ET 11/9418/9415/9414/9413/9415/9406/0098896120831372879821002100922103212	PONTSRenforcement PMC-PMI-RNA (C.E.)Entretien routierRéhabilitation RN1 (C.E.)Renforcement RN1 RN4 (C.E.)Projet entretien routierprojet d'entretien routier (C.E.)TRAVAUX HYDRAULIQUES-Renforcement de la subdivision de garage (CE)Renforcement de la subdivision de garage (CE)Mise			

Page 3 / 6

SAppui
 institutionnel à la
 direction de la
 Planification
 (CE)Formation
 emploi CFPA
 (CE)Étude sur la
 collecte et le
 traitement des
 déchets solides
 (CE)Appui
 institutionnel au
 Ministère de la
 JusticeAppui
 institutionnel à la
 Direction de la
 planificationFor-
 mation emploi
 CFPAAssainisse-
 ment Q.4
 (CE)Renforcement
 secteur privé
 (CE)Promotion
 secteur privé
 (CE)Assistance à
 la Direction de la
 PlanificationCentre
 de formation PK
 20Registre
 d'immatriculation
 des
 naviresExploitation
 géothermique
 (CE)TOTAL DU
 CHAPITRE :
 51.10CON-
 STRUCTION-
 SCONSTRUC-
 TIONS
 FINANCEES PAR
 L'ETATDeuxième
 Education Banque
 Mondiale
 (CE)Lycée
 Industriel et
 Commercial
 (CE)CES Balbala
 (CE)Trésor
 NationalDeuxième
 projet Éducation
 (CE)Stade National
 (CE)Lycée
 Industriel et
 Commercial
 (CE)Deuxième
 projet Éducation
 (CE)Lycée
 Industriel et
 Commercial
 (CE)Deuxième
 projet Éducation
 (CE)Lycée
 Industriel et
 Commercial
 (CE)Stade National
 (eau 8 M, électricité
 7 M)
 (CE)Collecteur,
 des salines
 ouestConstruc-
 tions des bâtiments
 administratifs(Dis-
 trict, Santé,
 Justice)Deuxième
 projet Éducation
 (CE)Caserne des
 pompiers à
 BalbalaLycée
 Industriel et
 Commercial
 (CE)Stade National
 (CE)Groupes
 scolairesRénova-

Page 5 / 6

			SProjets divers de développementTO- TAL DU CHAPITRE : 61.30TOTAL DES CREDITS REPORTES		
--	--	--	---	--	--

Art. 2

- Ces reports sont constatés en recettes extraordinaires au budget de l'Etat de l'exercice 1995 et pour le montant ci après :

90.10		PRELEVEMENT SUR LA CAISSE DE RESERVE	1.812.072.307
-------	--	---	---------------

Art. 3

Le trésorier payeur national et l'ordonnateur délégué du budget de l'État sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Pour le président de la République et par ordre, Le directeur de cabinet, ISMAEL GUEDI HARED.